

BOURSES D'ÉTUDES À LA MÉMOIRE DE STENO ET MIRA MARCEGAGLIA

- Marcegaglia Fos - - 2025 -

La Fondation Marcegaglia Onlus a été créée en 2010 à l'initiative de la famille d'entrepreneurs Marcegaglia — Steno et Mira, accompagnés de leurs enfants Emma et Antonio — qui en ont confié la présidence à Carolina Toso Marcegaglia. L'organisation poursuit exclusivement des objectifs de solidarité et développe des projets dans les domaines socio-sanitaire, éducatif et socio-économique, en Italie et à l'étranger. Au cœur de sa mission se trouve le soutien aux femmes, reconnues comme moteur du développement des familles et des communautés, avec une attention particulière portée à la formation et à la croissance des nouvelles générations. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les **bourses d'études dédiées à la mémoire de Steno et Mira Marcegaglia**, destinées à accompagner les filles et fils des employés du Groupe dans leur parcours scolaire et universitaire, afin qu'ils puissent se consacrer à leurs études avec plus de sérénité.

1. QU'EST-CE QUE LES BOURSES D'ÉTUDES À LA MÉMOIRE DE STENO ET MIRA MARCEGAGLIA?

Fondation Marcegaglia Onlus a lancé pour l'année 2025 le **premier appel à candidatures** pour l'attribution de bourses d'études en mémoire de ses fondateurs, Steno Marcegaglia et Mira Bazzani, à l'intérieur de l'usine Marcegaglia Fos. Conformément aux objectifs définis par les statuts de la Fondation (article 3, point f), cet appel vise à soutenir les familles des employés de l'usine Marcegaglia Fos, rendant ainsi hommage à l'engagement des fondateurs envers les collaborateurs du Groupe et envers le contexte social dans lequel il opère.

2. COMBIEN DE BOURSES SONT DISPONIBLES ET QUEL EN EST LE MONTANT?

Pour l'année 2025, Fondation Marcegaglia Onlus a prévu l'attribution de 30 bourses d'études, pour une valeur totale de 20.000 euros, réparties dans les catégories suivantes:

Catégorie 1: 20 bourses de 500 euros chacune, destinées aux élèves actuellement inscrits ou récemment diplômés d'un lycée général, technologique ou professionnel, dont 3 réservées aux élèves disposant d'une certification valide de TSA (trouble spécifique de l'apprentissage).

Catégorie 2: 10 bourses d'un montant de 1.000 euros chacune destinées aux étudiants et étudiantes inscrits à l'université (licence, master ou master spécialisé), ayant déjà terminé au

moins la première année d'études, dont 1 réservée aux étudiants disposant d'une certification valide de TSA (trouble spécifique de l'apprentissage).

3. À QUI S'ADRESSE L'APPEL À CANDIDATURES?

Peuvent participer au concours décrit dans le présent appel à candidatures les étudiants et étudiantes qui, à la date de soumission de la demande, remplissent les conditions suivantes:

- Le père ou la mère est salarié(e) de l'usine Marcegaglia Fos;
- L'étudiant ou l'étudiante est fiscalement à la charge de son foyer familial d'origine.

ATTENTION:

- Un ou plusieurs étudiants et étudiantes appartenant au même foyer familial peuvent concourir pour l'attribution des bourses d'études; cependant, **une seule bourse sera attribuée par foyer familial**. Dans le cas où deux membres du même foyer familial sont sélectionnés dans les deux catégories différentes, la bourse d'études sera attribuée pour la catégorie prévoyant le montant le plus élevé (catégorie 2).
- Les étudiants dont le parent est concubin d'un salarié de Marcegaglia peuvent également participer à l'appel à candidatures. Dans ce cas, il est nécessaire que l'étudiant et le salarié appartiennent au même foyer, ce qui devra être dûment documenté par un certificat à demander auprès de la mairie de leur commune de résidence.

4. QUELS SONT LES CRITÈRES POUR DEMANDER LES BOURSES D'ÉTUDES ?

En plus des critères minimaux mentionnés au point 3, il est nécessaire de remplir certains critères de mérite pour pouvoir concourir à l'attribution des bourses d'études:

- **Catégorie 1:** L'étudiant ou l'étudiante inscrit(e) au lycée peut concourir pour l'attribution de la bourse d'études si:
 - Il ou elle est régulièrement inscrit(e) dans le cursus (n'a jamais redoublé une année scolaire dans le présent parcours d'études);
 - La moyenne arithmétique des notes figurant sur la fiche de notation finale pour l'année scolaire 2024/2025 est égale ou supérieure à 16/20;
 - La moyenne arithmétique des notes figurant sur la fiche de notation finale pour l'année scolaire 2024/2025 est égale ou supérieure à 15/10 si l'étudiant ou l'étudiante est en possession d'une certification valide de TSA (trouble spécifique de l'apprentissage).

- **Catégorie 2:** L'étudiant ou l'étudiante inscrit(e) à l'université peut concourir pour l'attribution de la bourse d'études si:
 - Il ou elle suit un parcours de licence, master ou master à cycle unique;
 - Il ou elle est régulièrement inscrit(e) dans le cursus;
 - La moyenne pondérée des examens réalisés et validés dans le cadre du parcours de licence en cours (jusqu'à la date de soumission de la demande) est égale ou supérieure à 15/20;
 - Pour les étudiants en possession d'un certificat valide de TSA, aucun seuil de barrière n'est requis. La candidature avec la moyennes pondérée la plus élevée parmi toutes celles reçues dans cette catégorie sera récompensée;
 - L'étudiant ou l'étudiante n'a pas encore 27 ans.

En l'absence d'un nombre suffisant de candidatures atteignant les seuils indiqués (16/20 pour les élèves de lycée, 15/20 pour les lycéens titulaires d'un certificat TSA et 15/20 pour les étudiants universitaires), les candidatures avec des moyennes inférieures à ces seuils seront **également prises en considération**.

À l'issue de la sélection, seront récompensées donc les candidatures ayant les moyennes les plus élevées:

- 17 pour la catégorie lycée sans certificat TSA;
- 3 pour la catégorie lycée avec certificat TSA;
- 9 pour la catégorie université sans certificat TSA;
- 1 pour la catégorie université avec certificat TSA.

QUELQUES PRÉCISIONS IMPORTANTES:

- L'élève ayant terminé le lycée durant l'année scolaire 2024/2025 et qui n'est pas encore inscrit(e) à un programme de licence, ou qui est inscrit(e) en première année d'université sans avoir encore passé d'examen universitaire, ne peut concourir que pour l'attribution de la bourse d'études destinée aux lycéens.
- Les notes de baccalauréat ne sont pas acceptées.
- L'élève ayant terminé le collège durant l'année scolaire 2024/2025 et inscrit(e) en première année de lycée ne peut pas postuler à l'attribution d'une bourse d'études.
- L'étudiant(e) qui postule pour une bourse d'études dans la catégorie 2 devra avoir réussi au moins deux examens universitaires au cours de l'année académique 2024-2025 avant de soumettre sa candidature.

5. COMMENT DEMANDER LA BOURSE D'ÉTUDES?

Pour soumettre une candidature pour les bourses d'études "À LA MÉMOIRE DE STENO ET MIRA MARCEGAGLIA", il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne qui sera disponible à partir du 1er septembre 2025. Les données et les documents demandés sont les suivants:

Catégorie 1: Bourses d'études pour le lycée

- Nom et prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone du père ou de la mère salarié(e) de Marcegaglia Fos;
- Nom et prénom de l'étudiant(e), date de naissance, adresse, numéro de sécurité sociale, IBAN et nom du titulaire (si différent du demandeur), adresse e-mail et numéro de téléphone;
- Informations relatives au parcours scolaire ainsi que la moyenne arithmétique des notes obtenues (concernant l'année scolaire 2024-2025);
- Formulaire de consentement au traitement des données personnelles dûment signé, téléchargeable depuis la page dédiée à l'appel à candidatures. En cas d'étudiant(e) mineur(e), le formulaire doit être complété et signé par le parent ou le représentant legal;
- Copie d'un document d'identité de l'étudiant(e) et du parent salarié(e) de Marcegaglia Fos;
- Un ou plusieurs certificats (ou attestations sur l'honneur) prouvant: la date d'inscription de l'étudiant(e) dans un établissement secondaire (lycée), sa fréquentation régulière des cours, ainsi que le relevé de notes de l'année scolaire 2024/2025;
- Certificat de trouble spécifique de l'apprentissage (TSA) valable pour l'année scolaire 2024/2025, délivré par les autorités compétentes (uniquement pour les candidatures TSA).

Catégorie 2: Bourses d'études universitaires

- Nom et prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone du père ou de la mère salarié(e) de Marcegaglia Fos;
- Nom et prénom du/de la candidat(e) (étudiant ou étudiante), date de naissance, adresse, numéro de sécurité sociale, IBAN et nom du titulaire (si différent du/de la candidat(e)), adresse e-mail et numéro de téléphone;
- Informations relatives au parcours universitaire et moyenne pondérée des notes obtenues au cours de l'année académique 2024-2025;
- Formulaire de consentement au traitement des données personnelles, dûment signé, à télécharger sur la page dédiée à l'appel à candidatures;
- Copie de la pièce d'identité de l'étudiant(e) et du parent salarié(e) de Marcegaglia Fos;

- Un ou plusieurs certificats (ou déclarations sur l'honneur) attestant: la date d'inscription au cursus, le nom du parcours d'études et de l'université, la liste des examens passés et validés, la moyenne pondérée relative à ces examens pour l'année académique 2024-2025, ainsi que l'attestation de fréquentation régulière du programme d'études en cours;
- Certificat de DSA (trouble spécifique de l'apprentissage), valable pour l'année académique 2024/2025, délivré par l'ASL compétente (uniquement en cas de candidature DSA).

La demande de bourse d'études ne sera pas considérée comme valide en l'absence d'une ou plusieurs données demandées en ligne ou en cas de discordance entre les données présentées en ligne et celles figurant dans la documentation papier. Fondazione Marcegaglia Onlus se réserve le droit de vérifier le respect effectif de tous les critères mentionnés ci-dessus, y compris en demandant des documents complémentaires.

6. QUELS SONT LES DÉLAIS POUR SOUMETTRE LA DEMANDE?

La demande en ligne devra être remplie avant 12h00 (CET) le 17 octobre 2025.

7. COMMENT LA LISTE DES CANDIDATS SERA-T-ELLE FORMÉE?

Le classement des candidats aux bourses d'études sera établi sur la base du mérite, en tenant compte de la moyenne générale des notes. Pour les catégories 1 et 2, les 20 meilleurs élèves de l'enseignement secondaire et les 10 meilleurs étudiants universitaires seront sélectionnés, y compris les étudiants ayant un TSA. Plus la moyenne sera élevée, meilleur sera le classement.

L'évaluation sera effectuée par le personnel de la Fondazione Marcegaglia et est incontestable.

8. QUAND ET OÙ LES RÉSULTATS SONT-ILS PUBLIÉS?

Les classements seront publiés d'ici le 14 novembre 2025 sur le site www.fondazionemarcegaglia.org et seront également communiqués par email aux bénéficiaires sélectionnés.

9. QUAND ET COMMENT LES BOURSES D'ÉTUDES SONT-ELLES ATTRIBUÉES?

Le paiement des bourses d'études est effectué exclusivement par virement bancaire sur un compte courant (ou carte prépayée habilitée à recevoir des virements) au nom de l'étudiant ou de l'étudiante, ou sur le compte courant au nom du parent salarié de Marcegaglia Fos. **Les bourses d'études seront attribuées d'ici le 19 décembre 2025.** En cas de non-attribution d'une ou plusieurs bourses d'études, la Fondazione Marcegaglia se réserve le droit de réaffecter les fonds correspondants à des initiatives dans le domaine de l'éducation en faveur des employés de Marcegaglia Fos.

10. DEMANDE D'INFORMATIONS

Pour demander des informations et des clarifications concernant le présent appel à candidatures, il est possible de contacter la Fondation Marcegaglia à l'adresse email info@fondazionemarcegaglia.org en indiquant dans l'objet "Appel à candidatures bourses d'études 2025".